



Politique d'immigration : osons la rupture !

L'objectif de la présidence française de l'Union européenne doit être de proposer une gestion innovante des flux migratoires

L'idée d'une politique européenne commune de l'immigration ne date pas d'aujourd'hui et la question n'est pas de savoir si elle est envisageable, cela ne fait plus de doute, mais de déterminer comment la concevoir et la consolider. En effet, depuis trop longtemps en Europe, l'épineuse question de l'immigration – et de son corollaire, l'intégration – est posée sur le plan de la controverse et de la polémique. Il est souhaitable, en 2008, que l'Europe, sous l'impulsion de la France, donne un nouveau tournant et une nouvelle dynamique à la politique d'immigration.

Au gré des circonstances on nous parle, au choix, de biométrie, de carte bleue, de système d'alerte, de travail clandestin, d'asile, de directive retour, de codéveloppement, de Frontex [*agence européenne qui assure la gestion et la coopération opérationnelle aux frontières extérieures*], de camps de rétention, d'intégration, d'immigration illégale (la plus populaire en période électorale), d'immigration légale (la plus cachée), d'immigration noire (la plus visible), d'immigration blanche (la plus méconnue). Si l'on prend tous ces ingrédients ressassés depuis des lustres, si l'on mélange, si l'on agite bien, on obtient un cocktail explosif dans le mécontentement général des pro et des anti-immigration.

On a trop longtemps envisagé la gestion des flux migratoires à travers une dichotomie entre immigration légale d'une part, immigration illégale d'autre part et la question de l'intégration bien souvent ignorée. En réalité, ces trois phénomènes sont imbriqués et il convient aujourd'hui d'aborder et de concevoir la politique européenne de l'immigration dans une approche nouvelle, cohérente et réaliste. Cette grille de lecture permet de mieux appréhender la complexité d'une question qui ne peut plus être

Patrick Gaubert

Député européen (PPE)

abordée seulement à l'échelle nationale.

Afin de maîtriser les flux migratoires, des actions concrètes doivent être menées en amont, dans les pays d'origine. Ces actions doivent viser le codéveloppement, l'information des candidats et la lutte contre le trafic des êtres humains. J'ai proposé la réorganisation de nos délégations européennes dans les pays source d'immigration qui deviendraient ainsi l'unique porte d'entrée en Europe pour les immigrants. Il s'agit d'une réorganisation de leurs moyens humains et matériels permettant

de faire connaître les besoins des pays européens afin d'orienter les candidats à l'émigration vers un pays ou un autre en fonction de ses capacités et des nôtres.

Il n'est pas question ici de faire son marché mais de leur offrir les meilleures conditions d'accueil, avec dès leur arrivée sur notre territoire un emploi, un logement et la sécurité ; de conditionner les aides européennes à des efforts significatifs des pays d'origine dans la lutte contre les réseaux de passeurs sur leur territoire ; de repenser totalement le mécanisme des aides au codéveloppement par un suivi très rigoureux des fonds européens attribués en identifiant les meilleures pratiques.

Il faut organiser une conférence sur l'immigration dans la continuité des accords de Rabat et de Tripoli, associant les pays source, les pays de transit et les pays de destination mais en y insérant un mécanisme de suivi contraignant ; refuser les centres de détention à l'étranger ; étendre le projet pilote de portails d'information actuellement expérimentés au Mali afin de renseigner les candidats à l'immigration sur les conditions de vie et d'emploi de leur pays d'accueil.

Les problématiques de l'immigration se posent aussi concrètement à nos frontières. Depuis le 21 décembre 2007, l'espace Schengen s'étend à neuf des dix Etats membres ayant rejoint l'Union européenne en 2004, faisant ainsi de l'UE un territoire de plus de 4 millions de km² sans frontières intérieures. Au même moment, les flux migratoires vers l'Union européenne ne cessent de s'accroître.

Il faudra donc renforcer les moyens matériels et financiers de Frontex. La gestion de nos frontières est politique et elle doit se concentrer sur les zones les plus sensibles, à savoir le Sud et les frontières de l'Est, dont la perméabilité reste inconnue et qui devient un enjeu majeur dans ses frontières « passoirs » où les flux semblent considérables. A ce titre chaque Etat doit assurer et assumer sa responsabilité dans la sécurité de notre frontière commune.

Il faut poursuivre les efforts sur l'asile afin d'aboutir à des critères communs d'accueil, créer une liste d'Etats sûrs et assurer la révision des accords de Dublin. Il faut généraliser la pratique des visas biométriques le plus rapidement possible, sans quoi les efforts déjà entrepris par certains Etats dans ce sens perdent toute leur utilité.

L'UE et les Etats membres sont confrontés à trois questions majeures : quel traitement pour les immigrants présents sur leur territoire et qui sont en situation irrégulière, comment attirer une immigration économique dans les secteurs d'activité en pénurie de main-d'œuvre et comment assu-

rer l'intégration des ressortissants des pays tiers en situation régulière présents sur notre territoire.

Une politique européenne de retour intelligente doit être au cœur de nos priorités. La proposition de directive retour est actuellement en négociation et le Parlement européen devrait se prononcer rapidement sur ce texte. La question du travail illégal, principal facteur d'attrait des immigrants en situation irrégulière, doit être traitée à bras le corps. Des sanctions contre les employeurs qui embauchent des travailleurs clandestins doivent être harmonisées au niveau européen. C'est le sens de la proposition de directive sur les sanctions à l'encontre des employeurs de clandestins également à l'agenda du Parlement européen actuellement.

Quant aux régularisations massives, il faut convaincre l'ensemble de nos partenaires qu'elles ne sont pas des solutions sur le long terme. A défaut de parvenir à une interdiction de principe, il serait plus que souhaitable de mettre en place un système d'alerte en vertu duquel chaque Etat doit informer ses partenaires s'il envisage un projet de régularisation.

Pour orienter les flux migratoires en fonction de nos attentes et de nos capacités afin de permettre à celui ou celle qui viendra chez nous de venir d'une manière convenable, humaine, avec un travail, un logement et une vie décente. Pour cela, il convient de lancer un projet de recensement par Etat et par secteur des besoins en main-d'œuvre qualifiée et non qualifiée et de créer une base de données recensant ces besoins. Il doit s'agir d'un recensement annuel et centralisé, effectué par un organe compétent qu'il faudra déterminer et qui travaillera en étroite coopération avec les délégations européennes dans les Etats tiers.

Pour ce qui est de l'attractivité de la main-d'œuvre qualifiée, le projet de carte bleue [*permis de travail sur le modèle de la « carte verte » américaine*] présenté récemment par la Commission européenne va dans le bon sens. Mais cette action doit être complétée par un renforcement de l'intégration des ressortissants des pays tiers en situation régulière. En effet, un amalgame est souvent fait entre les immigrants clandestins et les ressortissants de pays tiers présents de manière légale sur notre territoire. A ce titre, il convient d'assurer une meilleure information sur l'immigration dans les Etats membres et dans les pays source et promouvoir un cadre européen cohérent en matière d'intégration par le biais d'un « processus bilatéral » à double sens impliquant un engagement réciproque, compo-